

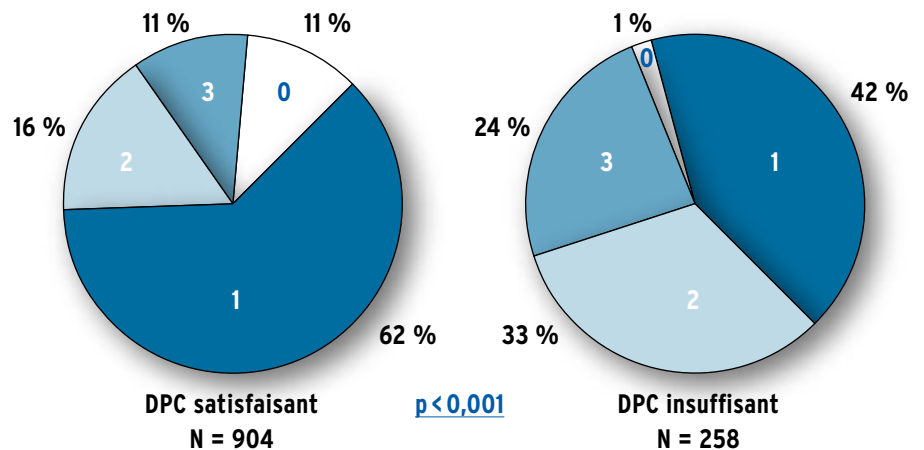
DPC ET VISITES D'INSPECTION PROFESSIONNELLE LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU EST-IL GARANT D'UN EXERCICE DE QUALITÉ ?

À CHAQUE NUMÉRO, UN ARTICLE PORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU (DPC) SERA PUBLIÉ DANS CETTE SECTION. CES INFORMATIONS S'AJOUTENT AUX NOMBREUX OUTILS DÉJÀ DISPONIBLES DANS LE SITE WEB DU COLLÈGE POUR L'ÉVALUATION ET LE MAINTIEN DE LA COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DES MÉDECINS.

La plupart des médecins québécois ont un plan de développement professionnel continu (DPC). En effet, selon l'avis de cotisation 2007-2008, 50 % des médecins utilisent l'un des plans d'autogestion de DPC (comme celui du CMQ ou le plan d'autogestion de développement professionnel continu (PADPC) de la FMOQ ou tout autre plan approuvé), alors que 35 % s'en remettent au Maintien du certificat (MDC) du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC) et que 10 % recourent au Mainpro du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC). Malgré ces chiffres impressionnants, bon nombre de médecins mettent encore en doute la validité du plan de DPC, alléguant qu'indépendamment de ce plan, ils veillent de toute façon au maintien de leur compétence professionnelle.

Or, des données récentes, issues des visites d'inspection professionnelle, révèlent qu'il existe une relation entre la formation continue et la qualité de l'exercice. Ainsi, pour la période 2001-2008, parmi les 1 162 visites d'inspection professionnelle

NIVEAUX D'INTERVENTION SELON LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU.



LÉGENDE :

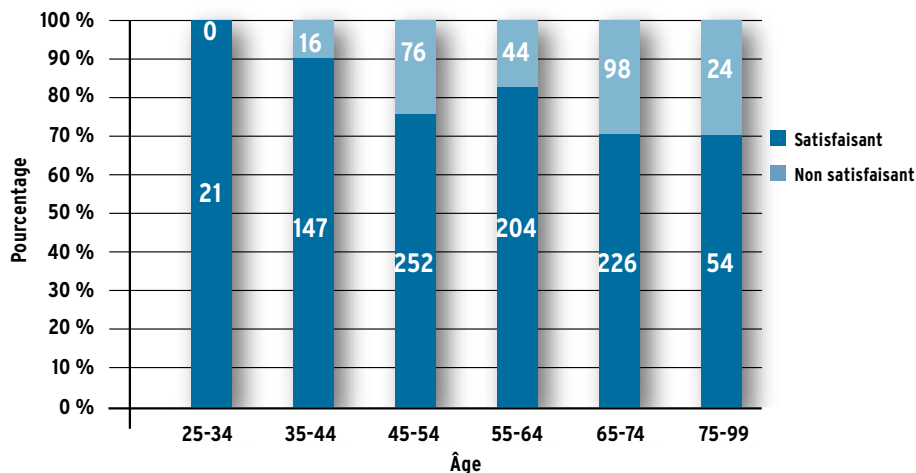
0 = VIP* satisfaisante : aucune intervention
1 = VIP satisfaisante : recommandations émises
2 = VIP insatisfaisante : recommandations et visites de contrôle

3 = VIP insatisfaisante : tutorat, stage avec/sans limitation; retraite; limitation volontaire
(*VIP = visite d'inspection professionnelle)

réalisées par la Direction de l'amélioration de l'exercice (DAE) du Collège, les activités de formation continue ont été jugées satisfaisantes chez 904 médecins mais incomplètes ou inexistantes chez les 258 autres. Or, fait intéressant, lorsque l'on compare la

qualité de l'exercice chez ces deux groupes, on observe qu'elle est jugée satisfaisante chez 73 % des premiers contre 43 % chez les autres [$p < 0,001$]. Autre constatation intéressante : le taux d'activités de développement professionnel continu jugées satisfaisantes diminue avec l'âge, la participation des médecins âgés étant moindre que celle des plus jeunes.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU



CONCLUSION

À la lumière de ces résultats, il semble que les activités de développement professionnel continu sont garantes d'un exercice de qualité, alors que l'absence ou l'insuffisance de développement professionnel continu sont plutôt associées à une tenue des dossiers et une qualité d'exercice déficientes. Le comité d'inspection professionnelle du Collège serait donc justifié d'intensifier les visites d'inspection professionnelle chez les médecins sans plan de DPC adéquat.